



Association Sports et Loisirs Mondrevilloise

Siège :
14, route nationale
78980 MONDREVILLE

Compte rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2016

Ordre du jour :
Election du bureau
Modification des statuts
Bilan financier de l'année 2016
Projets annuels

Séance ouverte à 20 h 38

Suite à sa démission, le président Grégory Robert n'était pas présent.

Etaient présent en tant que membres du bureau :

Vice-Présidente : Isabelle Hervé
Trésorière : Sabine Chauvin
Vice-trésorière : Sandrine Bessède
Secrétaire : Nicolas Boudeele

Huit autres personnes composant le public : M. Collin Sylvain, Mme Domenech Cynthia, Mme Liberat Geneviève, M. Gosselin Philippe, Mme Huan Corinne.

ELECTION DU BUREAU

Suite à la démission de Monsieur Grégory Robert, Président de l'association, nous procédâmes à l'élection du nouveau bureau. Furent élus :

Président : Sylvain Collin,
Vice-Présidente : Isabelle Hervé,
Trésorière : Sabine Chauvin,
Vice-trésorière : Sandrine Bessède
Secrétaire : Nicolas Boudeele

Ce nouveau bureau fut élu à l'unanimité : 9 présents, 9 voix pour.

MODIFICATION ET VOTE DES STATUTS DE L'ASLM

Pour répondre aux besoins des habitants, il est nécessaire de revoir les statuts de l'Association Sports et Loisirs Mondrevilloise (ASLM). Après avoir entendu ces raisons, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 2 et 8

des statuts de l'Association Sports et Loisirs Mondrevilloise et d'ajouter l'article 15, l'ancien article devenant l'article 16. Chaque article fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée Générale.

Résolution portant sur la modification de l'article 2 :

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la première résolution, décide que l'article 2 des statuts est annulé dans sa rédaction antérieure et sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 2 – *Objet de l'association*

Cette association a pour but de favoriser le rapprochement des habitants de notre village de Mondreville dans le sport, les loisirs et la culture.

Cela passe par l'organisation d'activités diverses, dont les sections seront créées au fur et à mesure des besoins et possibilités, de divers événements mais aussi de propositions d'activités permettant l'accès au plus grand nombre.

L'association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles ».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Résolution portant sur la modification de l'article 8 :

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la première résolution, décide que l'article 8 des statuts est annulé dans sa rédaction antérieure et sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 8 – *Les ressources de l'association*

Les ressources de l'Association Sports et Loisirs Mondrevilloise peuvent provenir de :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
- Subventions en provenance de l'Etat, des départements, des communes ainsi que des communautés de communes.
- Les dons éventuels et produits de ses activités.
- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Résolution portant sur l'ajout de l'article 15 et le déplacement de l'article 16 :

L'Assemblée Générale décide d'ajouter l'article 15, l'ancien article 15 devenant l'article 16, de sorte que ceux-ci sont désormais rédigés comme suit :

« Article 15 – L'Association Sports et Loisirs Mondrevilloise peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Conseil d'Administration. Cette décision est validée par une résolution en Assemblée Générale.

Article 16 – En cas de dissolution de l'Association Sports et Loisirs Mondrevilloise, prononcée par les deux tiers au moins des membres de l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Résolution portant sur la désignation de la personne chargée des formalités administratives réglementaires :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au secrétaire pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la préfecture et l'insertion au Journal Officiel (le cas échéant).

Le changement des statuts ayant rencontré un large soutien, nous procédâmes au vote : 9 présents, 9 voix pour.

BILAN DE L'ANNEE 2016 / PROJETS 2017

- Présentation des comptes par la trésorière, Mme Sabine Chauvin : il s'avère que l'association termine l'année avec un solde positif de 8548,79 euros. Une réflexion est alors menée visant aboutir à des recettes plus pérennes.

- Bilan des activités : Chacun reconnaît le succès des diverses manifestations organisées pendant l'année écoulée. Suite à l'arrêt de l'activité « danse », une ovation a salué le travail des deux animatrices qui avaient depuis de très nombreuses années assuré ce sacerdoce, menant à bien, bénévolement, une vraie mission d'intérêt public.

Là encore, l'assemblée manifesta son soutien pour le dur labeur assuré durant l'année.

Ensuite a été décidé le calendrier des manifestations pour l'année 2016-17 :

→ Carnaval : 25 mars

→ Feu de la Saint-Jean : 1^{er} juillet

Suite à l'arrêt de l'activité danse, une vaste discussion s'engagea sur le maintien de cet évènement qui reposait largement sur le spectacle de danse. Plusieurs pistes furent alors proposées : la mise en place d'un tournoi de football, le maintien et le renforcement du tournoi de pétanque, la présentation d'une activité centrée sur la découverte de l'espace. Une commission est alors organisée pour réfléchir à la suite de la soirée, avec éventuellement l'invitation d'un groupe musical.

De nouvelles manifestations pourront être décidées en fonction des occasions, notamment l'organisation d'une demi-journée « découverte de l'archéologie » à destination des jeunes et des moins jeunes programmée le samedi 20 mai ; l'organisation d'un tournoi de football ; l'organisation de rendez-vous festif pour assurer une meilleure cohésion au sein de la population Mondrevilloise comme des petits déjeuners ponctuels ou encore une fête des voisins.

Il pourra également être proposé des activités en partenariat avec d'autres associations voisines, ou bien des achats groupés permettant d'aller au cinéma, à la patinoire...

Ce calendrier a été approuvé à l'unanimité : 9 présents, 9 voix pour.

Séance levée à 22 h 21.

Le président,
Sylvain COLLIN

La vice-présidente,
Isabelle HERVE

Le secrétaire,
Nicolas BOUDEELE

La trésorière,
Sabine CHAUVIN

La vice-trésorière,
Sandrine BESSEDE